

# Quelle réforme de l'ONU ?

par **Camille Bayet, Mathilde Leloup, Marieke Louis & Anaëlle Vergonjeanne**

---

**Quel agenda se cache derrière le nouvel acronyme « DOGE-UN » porté par la nouvelle administration Trump ? Si l'on peut difficilement nier la nécessité de réformer l'ONU, le projet trumpiste repose sur des diagnostics fallacieux.**

---

L'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche et la nomination d'Elon Musk à la tête d'un nouveau département de l'"efficacité gouvernementale", dont l'acronyme DOGE (*Department of Government Efficiency*) est rapidement devenu synonyme de licenciements massifs et de coupes sèches dans l'appareil bureaucratique de l'État, ont désormais des conséquences directes pour le multilatéralisme et les organisations internationales. Ni l'ONU ni la puissante Banque mondiale, dont les programmes de développement ne sont en effet du goût de la nouvelle administration.

Depuis quelques mois, l'expression de « DOGE-UN » (un DOGE qui s'appliquerait aux Nations unies et, par extension, à d'autres organisations multilatérales) est désormais dans les bouches de la plupart des fonctionnaires internationaux directement visés par un agenda qui propose d'en « finir massivement avec le gaspillage et la corruption de la bureaucratie onusienne », comme l'annonce le slogan d'ouverture du site internet « [doge-un.com](http://doge-un.com) » créé à cet effet, et dont le principal administrateur, Hugh Dugan, est un ancien représentant des États-Unis à l'ONU.

Face à des critiques et une attitude trumpiste dont on connaît la radicalité et la démagogie, et compte tenu de la très grande distance entre l'ONU et le grand public, il semble nécessaire de se demander si le DOGE-UN signe bel et bien la fin de l'ONU.

La question est légitime, et d'aucuns prophétisent d'ores et déjà que l'ère Trump 2.0 s'apprête à emporter avec elle l'ordre multilatéral libéral fondé sur le droit international que les Nations unies sont censées incarner.

S'il faut certes rester prudents face à des processus en cours et des effets d'annonce, il serait scientifiquement et politiquement risqué de prendre à la légère les annonces de la première puissance mondiale. En effet, selon nous, la période actuelle exclut d'emblée deux options : celle de l'indifférence à la critique portée par l'administration Trump au motif que « l'ONU en aurait connu d'autres » (d'autres États, à commencer par les États-Unis s'étant déjà retirés de certaines agences comme l'UNESCO ou l'OIT, mais aussi d'autres scandales, d'autres attaques, d'autres leaders populistes, etc.), mais aussi celle de la sidération face à ce qui serait du « jamais vu » dans la virulence des critiques exprimées à l'encontre des Nations unies.

Cet essai vise donc d'abord à présenter cet agenda de « réforme radicale » de l'ONU, en le réinscrivant dans le temps long de la contestation des organisations internationales par leurs membres, y compris leurs membres fondateurs et pas uniquement les pays du Sud comme on l'imagine souvent, et des crises traversées par ces dernières. Il s'agit aussi de nuancer certains raccourcis, à commencer par la conception monolithique de ce que serait l'ONU qui, comme nous allons le montrer, renvoie à des organisations, des acteurs (étatiques ET non-étatiques), des mandats et des temporalités très différents.

Prendre « au sérieux » le DOGE-UN, c'est montrer que derrière une certaine forme d'absurdité engendrée par l'excès et le caractère fallacieux d'un certain nombre de constats, il tire aussi sa force de toutes ces contestations et critiques accumulées dans le temps, face à une institution multilatérale dont certains organes sont effectivement « paralysés », très (dé)politisisés, parfois inefficaces et toujours complexes à réformer, mais aussi mettre à l'épreuve les (fausses) promesses de cet agenda de réforme du multilatéralisme.

## Un DOGE pour l'ONU

La mission que s'est assignée le DOGE-UN est la suivante : "Transform the UN deep state bureaucracy into a highly efficient and effective support, carrying out the agendas of its Member States under the principles of the UN Charter". La référence à

l'État profond et ses liens avec la rhétorique populiste mériteraient une réflexion à part entière. On s'attachera ici surtout à interroger la référence à la "bureaucratie" onusienne et à l'opposition qui est faite entre cette bureaucratie et les États-membres, sous les auspices de la Charte des Nations Unies dont les « principes » sont évoqués, mais pas définis. La suite du programme (détailé avec force sur la plateforme) s'articule autour de 4 grands points : rendre l'institution « pleinement » transparente, mettre fin à la surcharge bureaucratique, au gaspillage et aux inefficacités, mettre fin à la fraude et à la corruption, faire en sorte que les États membres regagnent le contrôle de l'ONU contre la « capture bureaucratique » dont elle serait victime (entendre, la prise de contrôle de l'ONU par une administration pléthorique en lieu et place des États).

En soi, aucun des « mots clés » énoncés dans ce programme ne saurait surprendre, ni les États, ni les fonctionnaires, ni les spécialistes de l'ONU. Ce qui laisse songeur, c'est plutôt la rhétorique sous-jacente suggérant le caractère endémique du gaspillage, de la corruption et d'une ONU aux mains de bureaucrates indépendants des États et qui ne devraient rendre aucun compte.

Sur les aspects de transparence, on assiste depuis longtemps, souvent sur demande des États-Unis, à une multiplication des organismes d'évaluation externe à l'ONU. Il en va de même pour les enquêtes internes à l'ONU, suite, par exemple, aux différents scandales mettant en cause les Casques bleus responsables de viols sur des civiles en Centrafrique ou de la propagation de l'épidémie de choléra en Haïti. Des audits sont aussi menés de manière routinière, comme celui de 2016 par le Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO (IOS) pour évaluer sa réponse aux situations de crise (Leloup, 2021). Tous ces dispositifs rendent donc la critique du manque d'« accountability » plus difficile à « radicaliser », dans la mesure où celle-ci a été largement médiatisée, mais aussi déjà partiellement traitée, voire routinisée par l'organisation. Pour autant, nul ne saurait s'opposer à un agenda visant à améliorer davantage la transparence à des fins de lutte contre la fraude et la corruption des agents qui violeraient les principes fondamentaux. On voit cependant mal ici en quoi consiste la spécificité de cet agenda, et surtout, en quoi les fonctionnaires internationaux (la « bureaucratie onusienne ») pourraient s'y opposer.

Sur les aspects budgétaires, comme pour n'importe quelle organisation, et *a fortiori* depuis que le *new public management* et le gouvernement par objectifs sont devenus la norme, la question de la gestion efficace des ressources figure dans tous les rapports de l'ONU. Ce phénomène est encore renforcé par le caractère contraint des

budgets de l'institution qui doit pourtant prendre en charge les missions énoncées dans sa Charte, allant du maintien de la paix et de la sécurité à la lutte contre la pauvreté, mission aujourd'hui reformulés dans les 17 Objectifs du Développement Durable. Pour rappel, on parle ici de 3,72 milliards de budget « régulier » pour la période 2025-2027 (soit, à titre d'ordre de grandeur, moins que le budget de l'aide publique au développement alloué par la France ou l'équivalent du budget alloué à la culture en France pour la seule année 2025). Ce budget rassemble les contributions obligatoires de ses 193 États membres, États-Unis en tête (22 %), talonnés par la Chine qui n'a cessé d'augmenter sa contribution ces dernières années (15,2 %), budget auquel s'ajoutent les contributions volontaires des États et le budget des opérations de maintien de la paix, qui est traité à part. Là encore, le budget de l'ONU est toujours l'objet de longues discussions, et le consensus est plutôt celui d'une organisation sous dotée par rapport aux objectifs qu'elle s'est assignés (Devin, 2022), même s'il n'y a, en soi, rien de surprenant ni de scandaleux à appeler à une meilleure gestion d'une institution internationale publique.

## Qui politise l'ONU ?

L'argument de la « capture bureaucratique » est quant à lui beaucoup plus tendancieux, et renvoie bien davantage au fondement du projet trumpiste, autant qu'il en dévoile les véritables intentions. Deux aspects sont visés dans cette critique : l'indépendance des fonctionnaires internationaux (corollaire de leur impartialité, notamment à l'égard de l'État dont ils sont originaires), et leur présumé poids prédominant par rapport aux États, qui en feraient un acteur homogène « incontrôlable », un discours qui a évidemment ses équivalents au plan national, et pas seulement aux États-Unis (Gervais, Lemercier et Pelletier 2024 ; Leloup 2025). Comme pour toute administration, les fonctionnaires internationaux, qui composent ce que l'on qualifie habituellement la « bureaucratie » internationale dans la tradition wébérienne, sont ceux sur qui repose le fonctionnement quotidien de l'ONU. La Charte leur impose des obligations spécifiques, notamment en termes de neutralité, et leur octroie en contrepartie des priviléges et des immunités, notamment la sécurité de leur poste indépendamment du turn-over diplomatique qui caractérise les délégations étatiques.

Dans les faits, on confond souvent ces « véritables » fonctionnaires internationaux, au cœur de l'ONU dans sa version bureaucratique, avec une nébuleuse

d'acteurs à la jonction entre cette ONU bureaucratique et l'ONU plus politique des États parmi lesquels on trouve les experts, les rapporteurs spéciaux et quantité de contractuels temporairement mandatés par certains organes de l'ONU. Ils ne sont pas considérés comme faisant partie du personnel de l'ONU (ils n'en perçoivent pas de rémunération), mais sont néanmoins assimilés à ses personnels le temps de leur mission. Ils sont par ailleurs dans une position ambivalente : nommés par les États, ils n'en sont pas moins chargés d'évaluer la conformité de ces derniers avec leurs engagements internationaux.

La nature plus politique du mandat de ces acteurs aux contrats "temporaires" explique qu'ils soient plus souvent au cœur des controverses qui agitent l'institution. Les rapporteurs spéciaux par exemple, nommés par le Conseil des droits de l'homme pour répondre à une violation des droits humains sur une thématique particulière ou dans un pays donné, sont régulièrement amenés à réagir à l'actualité en condamnant ouvertement le comportement des États. En 2022, six d'entre eux s'opposent publiquement à la poursuite des projets de méga-bassines en France et dénoncent la répression excessive et la criminalisation des activistes environnementaux. Les rapports rédigés dans le cadre de ces fonctions ne sont, comme des centaines d'autres, pas en soi susceptibles d'engager l'ONU dans son ensemble, *a fortiori* tant qu'ils ne font pas l'objet d'une adoption formelle ou restent confinés au sein d'une seule instance, sans remonter à l'Assemblée générale de l'ONU ou, évidemment, à son Conseil de sécurité qui leur fait gagner en force exécutoire. Mais on oublie souvent qu'au sein de l'ONU, l'adoption d'une simple résolution ne peut *in fine* véritablement se faire qu'au prix d'un long processus formalisé de négociations.

La diversité dans la composition de ce personnel onusien, la variété des instances à qui il est censé rendre des comptes et la complexité des procédures juridiques qui les entourent expliquent l'émergence d'un sentiment de flou pour le grand public, qui ressort à chaque fois qu'une controverse éclate sur un rapporteur spécial ou un rapport de l'ONU. Ce flou est d'ailleurs entretenu de manière intéressée tant par ceux qui aiment se prévaloir de la légitimité et de l'impartialité onusienne attendues, que par ceux qui, à l'instar de l'administration Trump, en dénoncent l'instrumentalisation et notamment la « politisation » pour mieux s'attaquer au cœur de la machine. Car si l'ONU est une émanation des États, et tire sa légitimité (légale tout du moins) de son caractère intergouvernemental et du principe fondamental de l'égale souveraineté des États (principe répliqué dans la majorité des agences spécialisées de l'ONU comme l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS, etc.), elle n'existe pas sans son administration qui permet à ses programmes d'être mis en œuvre. Si cela

n'est, de prime abord, pas spécifique à l'ONU, c'est d'autant plus essentiel au sein des organisations internationales que, d'une part, les États ne se réunissent que ponctuellement et exercent dès lors un contrôle moindre que dans un cadre national, mais surtout sont souvent très divisés entre eux. Il n'existe pas « une » position des États qui guiderait l'administration, mais bien des positions qui peuvent s'affronter et générer du flou dans les orientations de l'action publique internationale.

De fait, l'ONU est politique, ne serait-ce que par sa composition et son mandat. Elle est animée autant que paralysée par des rapports de force, dont les plus médiatisés sont ceux qui se tiennent au sein de son Conseil de sécurité, instance clé dont la réforme se fait toujours attendre, en dépit des dizaines de propositions et de rapports (souvent faits par les États-membres eux-mêmes) sur la question. Elle est donc, comme toute institution qui bénéficie d'une certaine aura politique et d'une puissance de légitimation (Claude, 1966), « instrumentalisée » par les membres qui la composent. Elle est par ailleurs soumise, pour le meilleur et pour le pire, au principe de l'égale souveraineté des États, ce qui explique par exemple que l'Iran puisse donner des leçons de respect des droits de l'Homme aux États européens ou que des dictateurs puissent prononcer de longs discours à sa tribune lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ONU en septembre.

Mais si l'ONU est indéniablement politique, ceux qui ont réellement la capacité de la politiser, c'est-à-dire de la transformer en une « arène politique » et de la mettre au cœur du débat public et médiatique, sont avant tout ses propres membres et notamment les États qui en font des usages intéressés. C'est ce que font en ce moment les États-Unis lorsqu'ils la mettent en accusation. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois dans l'histoire du multilatéralisme que les États-Unis portent une telle accusation. Ce fut déjà le cas à deux reprises pour l'UNESCO accusée en 1984 par Ronald Reagan d'être trop proche du camp soviétique et en 2017 par Donald Trump de soutenir la Palestine (reconnue comme membre de l'organisation en 2011), accusations ayant d'ailleurs occasionné leurs retraits (Leloup, 2021). Là où l'argument de la politisation est tendancieux, c'est lorsque l'administration de Trump en attribue la responsabilité à sa bureaucratie, dont les efforts pour dépolitiser son action sont avérés (Louis et Maertens, 2021).

Les critiques sur l'ONU, et les organisations internationales en général, sont ainsi toujours positionnées sur le continuum suivant : elles sont tantôt jugées trop technocratiques et loin « du peuple », et cette critique vise alors leur administration et son expertise, tantôt trop politiques, et cette critique vise alors les États et les organes

qui en sont les plus dépendants. Ces deux critiques peuvent se justifier, mais ne peuvent pas être brandies simultanément, et c'est là que la stratégie Trump et des populistes en général vient créer du trouble.

## **Le dilemme trumpiste face à l'ONU**

C'est bien ainsi toute l'ambiguïté de la posture trumpiste face au système onusien : Trump veut-il abandonner le projet onusien ou bien se positionner comme la puissance dominante de l'organisation ? Le premier mandat de Trump était déjà marqué par cette ambiguïté. Les décisions les plus radicales ont certes conduit à un retrait de certaines agences et accords multilatéraux (l'UNESCO en 2017, des accords de Paris sur le climat en 2020). Mais les pratiques multilatérales de l'administration Trump se sont surtout caractérisées par l'imposition sans compromis de ses intérêts diplomatiques. Les négociations autour de la résolution 2467 du Conseil de sécurité dans le cadre de l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité en 2019 en sont une illustration. Le projet initial présenté par la délégation allemande devait introduire la protection de la « santé sexuelle et reproductive » des femmes, c'est-à-dire un mécanisme permettant aux femmes victimes de violences sexuelles en période de conflit d'avoir accès à des soins gynécologiques et, si nécessaire, à l'avortement. Les pressions diplomatiques exercées par la délégation des États-Unis, qui menaçait de déposer son veto contre la résolution, avaient conduit à la suppression du concept de « santé sexuelle et reproductive » dans sa version finale (Bayet, 2024).

Bien que la nouvelle sortie des accords de Paris sur le climat ait été annoncée pour janvier 2026, quelques signaux lors de ces premiers mois de mandature laissent croire à la réaffirmation du leadership par la force plutôt qu'à celle du retrait. Premièrement, plusieurs sessions de négociations de ce printemps 2025 ont été le témoin de la « bataille idéologique » de l'administration Trump, à l'égard des normes de genre entre autres. La session de débat annuelle du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix a été l'occasion pour les États-Unis de rappeler leur posture offensive à l'égard de l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité. Plus surprenant encore, ils ont soulevé des critiques à l'encontre du programme de lutte contre la désinformation dans les opérations de paix (lutte contre les campagnes de « fake news » sur les réseaux sociaux, rumeurs et propagande, etc.). La réunion s'est clôturée le 14 mars sans qu'aucune mesure puisse être adoptée.

Le deuxième indicateur qui laisse entendre que Trump développe une approche instrumentale de la diplomatie multilatérale sans s'en retirer entièrement est que le Conseil de sécurité n'est jamais la cible des attaques. Pourtant, comme évoqué plus haut, s'il y a un organe qui aurait besoin d'une « réforme radicale », c'est bien celui-ci. Sa composition trop peu représentative de l'ordre international contemporain et le droit de veto dont disposent les cinq membres permanents (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie) affectent l'efficacité et la légitimité de cet organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Les négociations diplomatiques au Conseil sont régulièrement bloquées par un usage systématique du droit de veto sur certains sujets (des États-Unis ou du duo Chine/Russie sur la guerre à Gaza, de la Russie sur l'Ukraine) et, plus généralement, par les rivalités de puissance dont il est le témoin (la France qui a refusé de céder son leadership sur la mission de maintien de la paix déployée au Mali entre 2013 et 2023). En somme, si le DOGE-UN ne vise pas le Conseil de sécurité, c'est bien que l'administration Trump, comme les autres membres permanents, tire quelques bénéfices de cette position privilégiée dans le système multilatéral.

Il faut ajouter qu'un retrait des États-Unis des arènes multilatérales laisserait le champ libre aux « adversaires » diplomatiques de l'administration Trump, et en premier lieu la Chine qui n'a aucune intention de s'en retirer et vise au contraire à obtenir le leadership d'un certain nombre d'agences, fonds et programmes onusiens. Car avec ou sans les États-Unis, l'ONU peut continuer d'exister, certes différemment. Bien loin d'un idéal solidariste, ces temps troublés révèlent les jeux de puissance et les instrumentalisations diplomatiques à l'œuvre dans les arènes multilatérales.

Ces trois observations nuancent donc l'idée d'un retrait des États-Unis des institutions onusiennes. Pour reprendre la typologie d'Albert Hirschmann, l'*exit* (la sortie) n'est qu'une possibilité parmi d'autres pour les agents d'exprimer leur mécontentement en situation d'insatisfaction aux côtés de la *voice* (prise de parole) ou de la *loyalty* (loyauté). La stratégie trumpiste semble pourtant échapper en partie à ces catégories, puisque la voie qui y est privilégiée, qui consiste en une obstruction diplomatique, se situe en réalité au confluent de ces trois stratégies. Toutefois, si les États-Unis veulent conserver leur droit de vote à l'Assemblée générale, dans ce même objectif de poursuite d'une politique aggressive d'imposition de normes et de son leadership, l'administration Trump va devoir continuer de payer ses contributions obligatoires. L'article 19 de la Charte prévoit un retrait du droit de vote d'un membre dont les arriérés seraient supérieurs à deux années de contributions. Cette donnée peut

exercer une pression politique supplémentaire sur l'administration Trump qui se voit prise dans un dilemme : arrêter de payer ses contributions obligatoires conformément à ses promesses, et perdre alors une partie considérable de son pouvoir politique à l'ONU, ou bien continuer de payer (ce qui n'exclut pas une réduction de la participation financière) afin de conserver l'intégralité de ses prérogatives.

## Comment l'ONU résistera-t-elle à Trump 2.0 ?

Si l'intensité des attaques portées par l'administration Trump est nettement montée d'un cran, ces différents points laissent supposer que celle-ci ne va ni complètement bloquer l'ONU ni complètement s'en désengager. L'ONU est-elle donc vouée au blocage et aux rivalités diplomatiques pour ces prochaines années ?

L'hypothèse est tentante, mais nécessite de faire un pas de côté. Le traitement médiatique des organisations internationales a tendance à noter « l'impuissance » voire « l'inutilité » des outils multilatéraux de gestion des enjeux globaux. La couverture des premiers mois de la Guerre en Ukraine au printemps 2022 a été révélatrice d'une vision non seulement pessimiste, mais surtout réductrice du système onusien. Nous avons insisté sur le caractère pluriel de l'organisation et sur la diversité des acteurs qui la composent. Les travaux de recherche en sciences sociales se sont attelés à déconstruire une vision trop monolithique de l'ONU, ainsi qu'à mettre en lumière les mécanismes de réponse aux contestations. Parler de l'ONU c'est en effet parler, en dehors de ses 6 organes (dont le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale ou le Conseil économique et social), de 17 institutions spécialisées (comme l'Organisation Internationale du Travail [OIT]), 6 fonds et programmes (comme le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance [UNICEF]) sans compter les organisations apparentées (telles que l'Organisation Internationale pour les Migrations [OIM]). Ces multiples entités ont montré, dans les contextes de crises divers et variés, leur capacité de résistance, voire de renforcement par leur réponse à la critique (Bayet, Leloup, Vergonjeanne, 2025).

La plupart du temps, les organisations internationales survivent aux crises. En janvier 2024, le scandale relatif à la neutralité de l'UNRWA, l'agence de secours humanitaire pour les réfugiés palestiniens au Proche-Orient, avait mené à la suspension de la contribution de onze pays. En 2025, après que l'enquête du Bureau

des services du contrôle interne de l'ONU a débouché sur le licenciement de 9 personnels de l'UNRWA sur les 19 suspectés d'implication dans les massacres du 7 octobre, l'agence a repris ses opérations de secours humanitaire. Elle reçoit de nouveau des financements à cet effet, notamment 20 millions d'euros de fonds d'urgence débloqués par la France en début d'année. Cette poursuite d'activité est toutefois conditionnée à la mise en œuvre des recommandations du Rapport Colonna, commandité en parallèle par le Secrétaire général de l'ONU pour répondre aux accusations envers l'organisation. Ses conclusions rendues en août 2024 ont mis en évidence les diverses entorses au principe de neutralité au sein de l'UNRWA et la nécessaire réforme de cette dernière, tout en soulignant son rôle "irremplaçable" dans la réponse à la crise humanitaire à Gaza. Cet exemple montre la relative réactivité de l'institution onusienne en matière d'activation des dispositifs d'*accountability* que l'administration Trump semble appeler de ses vœux.

Aussi graves soient-elles, il est donc rare que les crises mènent à la suppression d'un programme onusien. La recherche sur les organisations internationales atteste plutôt de la grande souplesse institutionnelle, de la flexibilité politique, et de la créativité des organisations internationales pour faire face aux turbulences et conjonctures critiques (Bayet, Leloup et Vergonjeanne, 2025)

Ainsi, la question n'est pas tant celle de la disparition probable de l'ONU face aux attaques trumpistes, que celle des réponses que vont susciter ces attaques au sein des multiples composantes de l'organisation, inégalement touchées par ces remises en question. Ces réponses peuvent varier en fonction de multiples facteurs, internes et externes et du contexte international. En interne, le leadership du secrétaire général Antonio Guterres, les fluctuations du budget, ou encore la volonté politique des États membres peuvent influer sur le type de réponse apportée. En externe, la montée générale des idées conservatrices en Europe, la tenue de grands sommets internationaux tels que celui sur les Océans de juin 2025 ou encore l'évolution des conflits en Ukraine et au Proche-Orient seront à surveiller. Indépendamment de ces facteurs sur lesquels il n'est possible que de prospecter, il est permis d'identifier plusieurs types de réponses généralement adoptées par les organisations internationales prises dans des contextes de crise.

Nous les classons selon deux axes, le degré d'intégration de la crise et le degré de transformation de l'organisation internationale (Bayet, Leloup, Vergonjeanne, numéro de revue soumis en 2025). Le premier, le degré d'intégration de la crise, permet de mesurer l'acceptation de la remise en cause par l'organisation. Face à la

critique trumpiste de surcharge bureaucratique, l'ONU va-t-elle engager de grandes réformes de réorganisation interne afin de faire profil bas en attendant des jours meilleurs, ou encore s'opposer frontalement à sa remise en cause en prenant la défense de son fonctionnement actuel ? Le second axe, le degré de transformation, cherche à saisir la profondeur des changements opérés par l'organisation en réponse à la critique. Si l'on reprend la critique du manque de transparence, on peut imaginer que le Secrétaire général s'en tienne à un communiqué renvoyant l'administration Trump aux processus d'*accountability* déjà à l'œuvre (dans une perspective de « transformation limitée »), ou que l'ONU cherche à les renforcer dans certains domaines spécifiquement visés – droits de l'homme, santé, climat –, ou bien qu'elle décide de mettre en place un nouveau processus de transparence appliqué à l'ensemble de ses composantes (dans une démarche de « transformation substantielle »).

En tenant compte de ces critères, on peut tenter de qualifier plus finement les réponses des entités onusiennes déjà affectées par les politiques du nouveau gouvernement américain. Donald Trump a en effet décrété depuis janvier 2025 le retrait des États-Unis de l'OMS, des Accords de Paris et du Conseil des droits de l'homme (voir Albaret, Guilbaud dans ce même dossier), et menacé de nombreux autres domaines de coopération internationale (par le démantèlement d'USAID notamment).

Dans le cas de la gouvernance climatique, la stratégie onusienne semble plutôt être celle d'un « contournement » qui se caractérise habituellement par une ignorance de la situation de crise par l'organisation internationale. Par le biais de sa porte-parole, le Secrétaire général en a appelé à la coopération des villes, des États et des entreprises américaines – déjà engagés dans la coopération multilatérale pour le climat – afin de contourner le désengagement de l'État fédéral. Cette réaction souligne en effet une forme d'indifférence de l'organisation à la critique, engageant une transformation minime de son fonctionnement.

Cette stratégie peut faire penser à celle adoptée par l'UNESCO lorsqu'elle a lancé sa campagne de communication Unite4Heritage en 2015 par le biais de sa directrice. Cette campagne visait à répondre aux critiques sur les réseaux sociaux qui accusaient l'agence de ne pas protéger les sites du patrimoine mondial contre les destructions perpétrées par l'État islamique (Leloup, 2025).

Ainsi, s'il n'est pas possible de prédire exactement ce que fera l'ONU pour répondre à l'administration Trump, un regard en arrière nous donne déjà des pistes pour envisager la diversité des stratégies de réponses qui s'offrent aux multiples acteurs qui la composent. Qu'ils croisent les bras ou qu'ils lancent de grandes réformes, il demeure probable que les administrations onusiennes ne resteront pas totalement indifférentes aux secousses provoquées par le DOGE-UN.

En conclusion, l'ONU n'échappe pas aux très nombreuses réformes annoncées par Trump depuis son retour au pouvoir en janvier 2025, ce que montre le projet de « DOGE-UN ». Sans céder à l'indifférence ou à la sidération face à ce phénomène, nous avons analysé cette proposition afin d'en dévoiler les ressorts, en mobilisant une démarche à la fois socio-historique et typologique. La première permet de sortir de l'effet de sidération en concluant que la moindre médiatisation de cette réforme était autant due à l'effet d'accumulation des déclarations actuelles de Donald Trump (que d'aucuns associent à la « théorie du fou », voir [Dodds 2025](#)) qu'au caractère pernicieux des arguments employés à l'encontre de l'ONU et qui s'inscrivent dans une histoire longue (dont fait partie la « haine des fonctionnaires »). La seconde permet de sortir de l'indifférence en envisageant les scénarios possibles de la réaction onusienne face à cette nouvelle critique, sans doute plus frontale que les précédentes.

Loin de proposer une quelconque « rationalisation » de l'action publique internationale, le DOGE-UN vient au contraire re-politiser l'ONU en la mettant sous les feux de la critique, et en en faisant un bouc émissaire. Cette stratégie bien connue ne vise pas tant à remédier à la perte de contrôle « des » États-membres sur l'ONU face à une bureaucratie toute puissante, qu'à tenter de réaffirmer péremptoirement un leadership que les États-Unis eux-mêmes ne semblent plus vouloir assumer dans l'ordre multilatéral post -1945.

## Références bibliographiques

- Bayet, Camille, Leloup, Mathilde et Vergonjeanne, Anaëlle. « Ce qui ne tue pas rend plus fort ? Les réponses des organisations internationales face aux crises » (à paraître en 2025).
- Bayet, Camille. « Résistances politiques et politisation résiliente : négocier l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité et la résolution 2467 au Conseil de sécurité », *Études internationales*, vol. 55, n° 1, 2024, pp. 61–82.
- Claude, Inis L. « Collective Legitimization as a Political Function of the United Nations », *International Organization*, vol. 20, n°3, 1966, pp. 367-79.

- Devin, Guillaume. *Les organisations internationales. Entre intégration et différenciation*, 3e édition, Paris, Armand Colin, 2022.
- Gervais, Julie, Lemercier, Claire et Pelletier, Willy. *La haine des fonctionnaires*, Paris, Amsterdam éditions, 2024, 260 p.
- Leloup, Mathilde. *50 idées sur les organisations internationales*, Paris, Cavalier Bleu, à paraître en 2025.
- Leloup, Mathilde. *Défendre l'humanité en protégeant son patrimoine : un nouveau mandat pour les opérations de paix onusiennes*, Paris, Dalloz, 2021.
- Louis, Marieke et Maertens, Lucile. *Why International Organizations Hate Politics. Depoliticizing the World*, Londres, Routledge, 2021.
- Vergonjeanne, Anaelle. *Représenter les vulnérabilités climatiques : la turbulente participation des enfants dans la coopération internationale*, thèse de doctorat en science politique, Institut d'études politiques de Paris, soutenue le 04/12/2024.

Publié dans laviedesidees.fr, le 3 juin 2025.